







CPSCA

Groupe de travail sur l'harmonisation réglementaire

Groupe	Initiative	Élément du plan d'action	Responsable	Délai	État
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Politique formelle d'harmonisation 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter des politiques énoncées clairement pour tous les ministères, avec le secteur de l'automobile Le CPSCA devrait jouer le rôle de coordinateur Les différences historiques devraient être traitées 	Féd/Prov	Permanent	
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Règlementation en matière d'efficacité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter des cibles cohérentes avec les exigences prochaines en matière de GES de l'EPA (États-Unis) Les provinces devraient appuyer les normes fédérales 	Féd Prov	2010 2010	 
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Auto-attestation 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance entière de l'auto-attestation (y compris la simulation électronique) 	Féd	2010	
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> NSVAC 215 (Pare-chocs) 	<ul style="list-style-type: none"> Complété 	Féd	Juin 2008	
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> NSVAC 208 (Protection des occupants) 	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser la norme NSVAC 208 afin de permettre la fabrication de produits communs par l'harmonisation des exigences de mise à l'essai 	Féd	2010	



Réglée – mise en œuvre en cours et à temps.



Plans, engagements et délais pas clairs - attention requise.







Attention immédiate.

FED – Gouvernement fédéral
 PROV – Gouvernement provincial
 AUTO - Fabricants, fournisseurs automobiles

MT – Moyen terme
 CT – Court terme

CPSCA

Groupe de travail sur l'harmonisation réglementaire

Groupe	Initiative	Élément du plan d'action	Responsable	Délai	État
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> NSVAC 108 (Éclairage) 	<ul style="list-style-type: none"> Revoir les DNT pour les harmoniser à la nouvelle rédaction de la norme NSVAC 108, et élaborer des exigences relatives au système automatique d'allumage des phares pour satisfaire aux exigences canadiennes et américaines 	Féd	2010	
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des émissions et rapports 	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des exigences en matière de contrôle et d'établissement de rapports relativement aux émissions de GES (Ont. Règlement 127/INRP/GES) 	Prov Ont Féd		
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> NSVAC 114 (Verrouillage et immobilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> Exigences canadiennes uniques sans protocoles de mise à l'essai Incompatible avec les réglementations relatives à l'importation (Section 12) 	Féd	S/O	
L'harmonisation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Gérance des interrupteurs à mercure 	<ul style="list-style-type: none"> L'Ontario a exigé un programme coûteux d'interrupteur au mercure qui répète un programme fédéral 	Prov Ont		



Réglée – mise en œuvre en cours et à temps.



Plans, engagements et délais pas clairs - attention requise.



Attention immédiate.

FÉD – Gouvernement fédéral
 PROV - Gouvernement Provincial
 AUTO - Fabricants, fournisseurs automobiles

MT – Moyen terme
 CT – Court terme

Mise à jour du Groupe de travail du CPSCA sur l'harmonisation
30 octobre 2009

Normes de sécurité pour les véhicules

- Transport Canada, Industrie Canada et l'industrie de l'automobile se sont entendus sur une définition opérationnelle de l'harmonisation en fonction du produit de travail du Groupe de travail sur l'harmonisation.
- Cette définition est centrée sur des produits nord-américains communs.
- Des réunions de haut niveau portant sur le concept de l'harmonisation continuent d'être tenues avec Industrie Canada; la dernière réunion a eu lieu le 7 octobre.
- Transport Canada a mis en place un plan de travail visant à améliorer l'harmonisation des normes.
- Transport Canada a réglé la question de l'harmonisation de la norme NSVAC 215 sur les pare-chocs par l'attestation de la Partie 581 ou du ECE-R42 du code de réglementation américain.
- Transport Canada a élaboré une nouvelle proposition qui pourrait grandement améliorer l'harmonisation des normes canadiennes et américaines en matière de protection des occupants (NSVAC 208 / FMVSS 208).
- Transport Canada ne s'est pas penché sur le manque d'harmonisation entre les normes canadiennes et américaines relatives à la protection contre le vol et au verrouillage, ni ne s'est penché sur la norme double qui a été créée par la modification de la Section 12, dans le cadre de l'importation d'un véhicule acheté aux États-Unis.
- Transport Canada a terminé l'élaboration de plusieurs modifications réglementaires et de Documents de normes techniques depuis la présentation de son dernier rapport, et 25 des 51 normes en matière de véhicules sont maintenant harmonisées dans la mesure du possible (en raison de différences mineures produites par les mesures métriques et par des exigences relatives à la langue française). [51 excluant les motocyclettes, les autobus scolaires, les motoneiges, les véhicules à trois roues, et les remorques]
- Transport Canada travaille à la publication (prévue pour la fin de 2009) de deux Partie II qui harmoniseraient les exigences relatives au contrôle électronique de la stabilité et à la résistance du toit; Transport Canada prévoit aussi présenter trois Partie I dans le but d'harmoniser six autres normes au cours de 2010.

Normes environnementales pour les véhicules

- La principale préoccupation exprimée par les constructeurs automobiles portait sur la nécessité de donner une orientation claire pour l'harmonisation intégrale des critères d'économie de carburant (critères d'émissions de gaz à effet de serre) avec ceux des États-Unis. L'annonce de cette harmonisation intégrale avec les normes américaines de l'EPA en matière de gaz à effet de serre, et l'élaboration de règlements, au niveau fédéral, par Environnement Canada sont des développements positifs. Des incertitudes potentielles exprimées au niveau des provinces demeurent un problème majeur.

Autres exigences environnementales

- Des propositions récentes émanant de l'Ontario, en matière d'établissement de rapports sur les GES, ne sont pas harmonisées aux exigences du gouvernement fédéral ou à celles de l'EPA aux États-Unis. L'Ontario a imposé un programme de gérance sur les interrupteurs à mercure qui ajoute des coûts additionnels inutiles, et qui répète une exigence réglementaire actuelle émise par Environnement Canada.